



Plan d'action 2017-2020 pour l'environnement

Lors de la Cop 21, le Conseil départemental a fait de la lutte contre le changement climatique et plus généralement de la préservation de l'environnement une des priorités de son action politique. Cet engagement se traduit par l'élaboration d'un plan d'actions pour l'environnement, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de préparer le Département pour l'avenir.

Ce programme d'actions 2017–2020, voté en session mardi 24 janvier 2017 par les élus départementaux, s'articule autour de 6 grandes thématiques, déclinées en 41 mesures concrètes, pour un budget de 150 M€.

1) Être une collectivité exemplaire et sensibiliser les citoyens à l'environnement (10 M€)

Le Conseil départemental a engagé plusieurs mesures concrètes, afin d'être une collectivité exemplaire sur l'enjeu environnemental.

Le Département prolongera et renforcera son action en matière de gestion des déchets du Conseil départemental, l'organisation des déplacements de l'administration, la démarche zéro phyto, ou l'intégration de critères développement durable dans les marchés publics.

En lien avec le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, de nouvelles actions d'information et de sensibilisation seront conduites au bénéfice des collectivités et des citoyens. A ce titre, un centre de ressources et une plateforme d'échanges d'expériences seront créés, un cycle de concertation sera organisé dans le cadre de rencontres citoyennes, ainsi que des expositions et des colloques.

Le Conseil départemental a décidé de développer une réelle éducation à l'environnement à destination des collégiens. Un plan de sensibilisation sera mis en place en 2017, avec notamment la création d'une bourse des collèves pour l'environnement qui viendra récompenser les projets citoyens portés par les élèves en la matière. De nouvelles actions dans les collèges contre le gaspillage alimentaire seront également impulsées. En 2016, une démarche expérimentale, menée dans les établissements haut-garonnais, a permis de collecter 123 tonnes de biodéchets qui ont pu être valorisés.

Parmi les autres actions déployées en faveur de la protection de l'environnement et de sensibilisation de l'ensemble des citoyens, le Conseil départemental créera une Maison de la Biodiversité, qui sera installée au rez-de-chaussée du chai de la forêt de Buzet. Ce lieu d'exposition permanente, dont l'ouverture est prévue en 2018, mettra en valeur notamment toute la richesse de la biodiversité de la forêt de Buzet, que le Département a souhaité préserver en classant le site en Espace Naturel Sensible, en 2016.

2) Préserver la ressource en eau avec une gestion durable de la ressource (85 M€)

Il s'agit pour le Conseil départemental de garantir l'accès à une eau de qualité, et ce pour les 30 ans à venir, avec notamment :

- le développement des réseaux et équipements en matière d'eau potable pour une gestion économe de l'eau et l'assainissement des eaux usées ;
- la promotion d'une gestion durable de la ressource en eau via une politique de préservation des musées aquatiques et de restauration des continuités écologiques ;
- la mise en œuvre d'un contrôle qualité de l'eau à travers le réseau complémentaire départemental ;
- l'impulsion d'un projet partenarial permettant une gouvernance partagée de la Garonne par les territoires concernés.

3) Réduire les émissions de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique et agir en faveur de la transition énergétique (25 M€)

3,8 millions de ménages, soit 14 % des ménages au niveau national, souffrent de précarité énergétique, c'est à dire qu'ils consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement.

Ainsi, après avoir mis en place des Espaces infos énergie sur les zones blanches du département dès 2016, la collectivité départementale a décidé d'aller plus loin avec la création de plateformes de la rénovation énergétique pour accompagner et conseiller les particuliers durant toute la durée de leur projet de rénovation.

Par ailleurs, un plan d'accompagnement financier de personnes modestes ou très modestes est mis en place pour soutenir plus de 2000 personnes d'ici la fin du mandat, dans leurs travaux d'isolation, en complément des subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat). A ce titre, 3,28 M€ ont été alloués à la rénovation énergétique et thermique de 289 logements privés, en 2016. Le Département a également renforcé son appui à destination des bailleurs sociaux, dans l'objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 2000 logements sociaux, d'ici 2021.

Cette politique sera renforcée en 2017 afin d'accompagner les territoires vers la transition énergétique et aider les collectivités locales à déployer leurs « Agendas 21 ».

La rénovation des bâtiments départementaux va se poursuivre et les nouveaux collèges qui seront construits seront des établissements à énergie positive.

Le Département mettra en outre à la disposition des Haut-Garonnais des outils de covoiturage afin de favoriser la mobilité durable.

Enfin, la collectivité lancera des appels à projets participatifs et citoyens pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

4) Créer un grand réseau de voies vertes et bleues, pour développer le tourisme vert (10 M€)

Le développement du tourisme vert, via l'aménagement de pistes cyclables et pédestres sur tout le territoire et la valorisation des voies navigables, reste une priorité du Conseil départemental.

Le projet de piste cyclable transfrontalier Trans Garona qui doit relier Toulouse à l'Espagne va se poursuivre en 2017. Les axes structurants des voies vertes cyclables, comme la V80 entre l'océan Atlantique à la mer Méditerranée et la V81 qui relie les Pyrénées-Atlantiques aux Pyrénées-Orientales, seront finalisés d'ici fin 2017.

Le chemin pédestre de Saint-Jacques de Compostelle, Via Garona, d'une longueur de 170 km entre Saint-Bertrand-de-Comminges et Toulouse sera inauguré en juillet 2017 et de nouveaux itinéraires pédestres seront développés à l'instar des routes de vins dans le Frontonnais ou encore dans le Lauragais autour du Canal du Midi.

5) Protéger la biodiversité (10 M€)

Le Département souhaite renforcer son action pour préserver la biodiversité du territoire. Un travail d'inventaire sera mené afin de créer un « atlas de la biodiversité ». Les partenariats externes avec le Conservatoire d'espaces naturels et le Conservatoire botanique notamment vont être consolidés.

L'inventaire des zones humides, qui s'est terminé en 2016, a permis de dresser un bilan de la situation de ces zones dans le département, qui représentent une surface totale de 4 489 ha, soit 0,7% du territoire. Il ressort de cet inventaire que les zones humides de la Haute-Garonne sont pour la plupart dégradées, notamment en milieu rural où leur densité est la plus faible et leurs qualités écologiques amoindries. En revanche, les zones humides situées sur le piémont Pyrénées sont plus denses, mieux préservées et d'une superficie plus importante. Ces constats vont permettre au Département de mettre en œuvre un plan d'actions pour la préservation de ces zones.

Le classement des Espaces Naturels Sensibles, engagé en 2016, va se poursuivre dans l'objectif de protéger 1 000 ha de zones sensibles sur le territoire. La collectivité va également lancer un appel à projets auprès des collectivités pour identifier les initiatives locales en faveur de la protection des Espaces Naturels Sensibles.

Enfin, le Département prendra toute sa part dans la protection des pollinisateurs et des espèces protégées dont le rôle est majeur dans les équilibres fragiles de notre environnement. L'installation de ruches sur les bâtiments départementaux, de nids pour le faucon pèlerin à la cité Roguet ou encore le Sérapia à Paulhac sont des mesures qui seront poursuivies par le Département.

6) Développer une agriculture durable (10 M€)

Le Département accompagne les agriculteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques «durables», respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles.

En 2016, la collectivité a lancé un programme ambitieux en faveur de l'agro-écologie. Le réseau des conseillers agro-environnement du Département conseille les agriculteurs sur l'irrigation de leurs terres et sur la limitation des pollutions d'origines agricoles (nitrates, traitements phytosanitaires).

Par ailleurs, le Conseil départemental soutient le développement de circuits courts, tel que MIAM 31 qui permet d'introduire des produits locaux de qualité dans les cantines des collèges.

En 2017, le Département va développer son action en la matière et soutenir la production en milieu urbain, dans les jardins partagés. Il va, en outre, porter un projet en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, afin de soutenir les exploitations agricoles en polyculture élevage. Ce travail intervient dans le cadre d'un appel à projet régional qui vise à protéger ce mode d'exploitation bénéfique pour l'environnement et menacé de disparition. Si ce projet est retenu, le Département engagera un montant de 1,25 M€ sur les 5 prochaines années, qui sera complété par un financement européen.